

Déclaration d'Otavalo

sur le tourisme communautaire durable et compétitif respectant l'identité culturelle

Les représentants boliviens, équatoriens et péruviens de l'État, de l'entreprise privée et des communautés rurales et indigènes, à l'occasion du Forum technique international sur le Management du tourisme durable compétitif, qui s'est tenu du 12 au 14 septembre 2001, co-organisé par le ministère du Tourisme d'Équateur, la confédération nationale des Peuples indigènes d'Équateur (Conaie), la municipalité d'Otavalo et l'OIT, conscients de leurs responsabilités et de leurs devoirs, souscrivent aux points suivants :

- Encourager les gouvernements nationaux à mettre en place des politiques publiques favorisant l'établissement du tourisme durable et reconnaissant la contribution spécifique des cultures indigènes dans la diversification de l'offre nationale, dans le contexte des nouvelles opportunités offertes par le marché touristique international.
- Promouvoir la prise de conscience nationale sur le sujet afin d'intégrer les principales composantes de la diversité culturelle et de l'équité sociale dans les programmes éducatifs institutionnels.
- Favoriser des politiques de soutien aux entreprises de tourisme communautaire en les protégeant contre les activités nuisibles pour l'environnement et l'héritage culturel des peuples indigènes afin d'augmenter leur potentiel économique.
- Promouvoir les programmes de formation technique et administrative pour les salariés du secteur touristique et pour améliorer la qualité des services de base au sein des communautés.
- Stimuler la mise en place d'un réseau régional des entreprises de tourisme communautaire ayant pour objectif la promotion des destinations touristiques et qui veillera à l'authenticité et à la durabilité des projets.
- Encourager les gouvernements nationaux et les ministères du Tourisme en particulier à formuler et implanter un cadre légal qui reconnaisse et garantisse les activités des entreprises touristiques communautaires.
- Appeler les institutions publiques responsables du développement touristique à intégrer dans leur fonctionnement la reconnaissance et le dialogue avec le secteur communautaire en vue d'une meilleure réalisation des objectifs spécifiques.
- Encourager les alliances et l'implantation de programmes d'intérêts communs entre les gouvernements centraux et locaux, les entreprises privées et les ONG afin d'accroître les opportunités du tourisme communautaire durable et compétitif dans le respect des identités culturelles.
- Appeler les gouvernements locaux, les institutions publiques et les entreprises privées à fa-

Faciliter l'accès des entreprises communautaires aux infrastructures, aux marchés et aux services financiers.

► Institutionnaliser et soutenir les activités du tourisme communautaire sur la base de la convention n° 169 de l'OIT, défendant les droits collectifs des peuples autochtones et ratifiée par tous les pays participant à la consultation.

► Promouvoir l'expression authentique de l'identité culturelle des peuples indigènes, leurs valeurs,

leurs traditions et leurs symboles, source de richesse et d'originalité de leurs produits touristiques.

► Renforcer les organes régionaux de représentation et de coordination du tourisme communautaire et encourager tous les peuples à être solidaires pour une meilleure intercompréhension des cultures du monde.

Otavallo, province Imbabura, Équateur,
le 14 septembre 2001